Image not found or type unknown

protocole transactionnel et intéressement contractuel

Par **larosiere**, le **16/02/2009** à **19:37**

j'ai un litige avec mon employeur qui ne veut pas règler mon intéressement contractuel dans mon solde de tous comptes car il estime qu'il a été règlé dans les préjudices du protocole: 1- un intéressement n'est pas une indemnité de préjudice et 2- un intéressement est un salaire donc chargé pour l'entrepreneur et imposable pour le salarié
contrairement au montant du protocole transactionnel

sur quel texte légal puis je m'appuyer?

merci par avance

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés